



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

DECISION N°2025-12

Objet : Signature de l'avenant n°1 du lot 5 du marché camping

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant la délibération DL2024-07-001 en date du 6 août 2024,

Vu les adaptations techniques constatées en cours de chantier et les ajustements demandés par l'architecte,

DECIDE :

- De signer l'avenant n°1 pour le lot 1 Couverture de l'entreprise BARRIAC Paul pour la suppression du poste de volige

Avenant n°1 du 12 mai 2025	- 11 812.00 € HT	- 14 174.40 € TTC
----------------------------	------------------	-------------------

Estaing, le 16 mai 2025
Le Maire,
Nathalie COUSERAN



*Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture et publié le*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20250516-202512-DE
Reçu le 23/05/2025